

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2020

Convocation et affichage du 27 juin 2020

Le trente juin deux mil vingt à dix-huit heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PONTHEOREAU, Maire de Fargues sur Ourbise

Étaient présents : BATY Jean-Yves - BIDAN Eric - BOTELLA Jean-Marc - CARDOUAT Valérie - DUBERN Yannick - DESCHAMPS Martial - LAPORTE Jacques - LAPORTE Françoise - MULOT Dominique - TAVERNIER Bernard

Excusé:

ELECTION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L.2121-15 dudit code il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Monsieur BIDAN Eric** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 26 MAI 2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du 26 mai 2020.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Monsieur DESCHAMPS Martial relève que lors du débat sur la délégation à la CCCLG, il avait été précisé que les décisions prises en son sein soient diffusées à tous les élus. L'omission est rétablie dicit le rapport de la précédente séance :

-Monsieur le Maire s'engage à faire régulièrement une information des décisions prises lors des réunions de la 3CLG, pendant les séances du conseil ; les compte-rendu des réunions de la 3CLG seront adressés à tous les conseillers, par mail. Demande établie par Monsieur DESCHAMPS Martial

après quoi le procès-verbal du 26 mai 2020 est adopté.

AFFAIRES GÉNÉRALES

202051- NOMINATION DE DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au renouvellement de l'assemblée, il importe de proposer 2 délégués au Syndicat Mixte du SCOT Val de Garonne Guyenne Gascogne(1 titulaire et1 suppléant) qui seront par la suite validé lors du conseil communautaire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, propose en tant que délégués au Syndicat Mixte du SCOT Val de Garonne Guyenne Gascogne :

Titulaire : M. TAVERNIER Bernard – skybulle@outlook.fr

Suppléant : M. BATY Jean-Yves – jean-yves.baty@wanadoo.fr

Dit que la présente décision sera adressée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne

202052 - AVIS SUR DÉCLARATION DE PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE A DURANCE VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ AVEC LE PLU

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la lettre référencée PLU/OM n° 205-06-20 du 18 juin 2020 portant sur la déclaration de projet d'un parc photovoltaïque sur la commune de Durance valant mise en compatibilité n°2 du PLU à laquelle sont annexés à la délibération du conseil communautaire et l'arrêté du Président de la CCCLG.

Il rappelle que le dossier a été adressé à chacun des conseillers municipaux, par voie électronique, pour information et précise que si la commune souhaite être associée ou consulté sur ces travaux, il y a lieu de désigner un représentant.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette affaire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ne souhaite pas être associé à ce projet tout en émettant un avis favorable.

Dit que la présente décision sera adressée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne.

202053 - ADRESSAGE NORMALISÉ – AJOUT NUMÉROS HABITATIONS :

Considérant la délibération n° 201972 en date du 12 novembre 2019 portant sur la nomination des voies et numérotage suite à la réalisation de l'adressage normalisé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout de deux adresses :

- Avenue des Platanes n° 493
- Route de Caubeyres n° 76

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide ou refuse d'ajouter les numéros d'habitation suivants :

- Avenue des Platanes n° 493
- Route de Caubeyres n° 76

La présente délibération sera adressée au service national d'adressage.

AFFAIRES BUDGÉTAIRES

202054- DEMANDE SUBVENTION ASSOCIATION « CHRYSALIDES 47 »

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée délibérante la lettre de l'association « Chrysalides 47 » portant sur une demande de subvention de 100.00 €.

Il explique que l'association « Chrysalides 47 » apporte accueil, écoute et accompagnement aux femmes et hommes victimes de violences ; elle a besoin de soutien financier pour fonctionner .

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette affaire.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de verser une aide financière à l'association Chrysalides, d'un montant de 100.00 €.

La dépense sera prévue à l'article 6574 du BP, par décision modificative.

202055 – DEMANDE SUBVENTION SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée délibérante la lettre du Secours Populaire Français en date du 4 mai 2020 portant sur une demande d'aide d'urgence exceptionnelle.

En effet, Monsieur le Maire explique que, face à crise sanitaire que nous avons traversé et à l'annulation de nombreuses initiatives organisées en mars et avril, l'association supporte des pertes financières importantes.

Il demande à l'assemblée de se prononcer à ce sujet.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'apporter une aide financière de 60.00 €

La dépense sera prévue à l'article 6574 du BP, par décision modificative.

202056- INSTALLATION DOUCHE LOGEMENT N°4 LOTISSEMENT LE PEYROULE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que les locataires du logement n°4 du lotissement le Peyroule ont réitéré leur demande d'installation d'une douche ; seule cette habitation n'a pas fait l'objet d'une réhabilitation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à la réalisation de ces travaux et présente le devis de M. Pavel MICHNO, pour un montant de 2286.65 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres décide de faire réaliser ces travaux pour un montant de 2286.65 €, autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

La dépense est prévue à l'article 615228 du BP.

202057- DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP COMMUNAL 2020

Monsieur le maire explique à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de procéder à la décision modificative suivante

SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES

6068 Autres matières et fournitures	500.00	74832 Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles au droits d'enregistrement	9576.00
615221 Entretien bâtiments publics	3000.00	74833 Compensation du FDPTA	18.00
615228 Autres bâtiments	4000.00	778 Produits exceptionnels Franfinance	445.00
615231 Voiries	2364.00		
6574 Subvention	160.00		
65888 Charges de gestion courante	15.00		
TOTAL	10039.00	TOTAL	10039.00

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la décision modificative susmentionnée.

PLAN COMMUNALE DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il y a lieu de procéder à la mise à jour du PCS dont une copie a été adressée à chacun des membres, pour information, par voie dématérialisée.

Pour ce faire, il propose que l'assemblée se réunisse et précise que la première partie du document doit être diffusée à la population. Le PCS sera révisé dans le courant du mois de septembre.

PLAN CANICULE 2020

Le plan canicule est en place toutefois une mise à jour est envisagée.

QUESTIONS DIVERSES :

- Opération « Nettoyons la Nature » :** Référent : M. TAVERNIER Bernard ; l'opération se déroulera du vendredi 25 au dimanche 27 septembre 2020 – se rapprocher du Centre Leclerc de Casteljaloux pour bénéficier du kit de nettoyage (gants, sacs poubelle, chasubles...) et réservation auprès de la CCCLG pour de 2 bennes, mises en place généralement le vendredi dans l'après-midi précédant l'opération.
- Prévisions travaux sur exercice 2021 :** Suite aux compte-rendu des commissions, un point sera fait en septembre sur les priorités des travaux à prévoir. A ce jour, une réflexion plus poussée sur les contreforts de l'église de Fargues et la création du nouveau cimetière est envisagée.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Compte-rendu des commissions communales :**
- Commission Patrimoine :** Le nettoyage de la toiture de la salle des fêtes est à prévoir rapidement. Un listing de travaux divers a été établi par la commission pour la salle et également le lavoir de Fargues ; un devis de fourniture d'un montant de 1000.00 € a été établi. Le nettoyage de la parcelle joignant la salle des fêtes au lavoir doit être entretenue en priorité. Une demande sera adressée au propriétaire des peupliers pour l'élagage de ses peupliers.

- Commission communication** : demande d'un vidé-projecteur. Remise à jour du site internet de la commune à refaire rapidement. Parution biannuelle du « Petit Farguais » et panneau d'affichage à Saint Julien.
- Commission Jeunesse et Culture** : état des lieux des structures communales à disposition des jeunes. Idée d'un tournoi de foot sur le terrain communal est avancée. Le souhait étant de créer un « noyau » de jeunes afin de proposer la création d'un conseil de jeunes. Des animations trimestrielles, des films documentaires, des spectacles divers sont à l'idée.

La séance est levée à 21 heures 15 où ont été consignées 7 délibérations numérotées de la 202051 à 202057

Pour copie conforme

Ont signé les membres du conseil municipal

.....

PONTHOREAU Michel, Maire

TAVERNIER Bernard, 1er adjoint,

CARDOUAT Valérie, 2^{ème} adjoint,

BATY Jean-Yves, conseiller municipal,

BIDAN Eric, conseiller municipal

BOTELLA Jean-Marc, conseiller municipal,

DESCHAMPS Martial, conseiller municipal,

DUBERN Yannick, conseiller municipal,

LAPORTE Jacques, conseiller municipal,

LAPORTE Françoise, conseillère municipale,

MULOT Dominique, conseillère municipale.

Le compte rendu de cette séance a été affiché le juillet 2020 aux emplacements réservés à cet effet à titre de publication et publicité, les 18 délibérations correspondantes sont transmises à la Sous-Préfecture de Nérac le 05 juin 2020